



# Perdue dans le jugement pour la pension alimentaire

Par **flagady**, le **18/04/2014** à **21:14**

bonjour,

je vous explique en gros mon souci, mon ex est parti au 4 mois de notre fils, j'ai donc engagée une procédure pour droit de garde et pension alimentaire, notre fils va avoir 2 ans et cela fait 1 an que son pere a disparu de la circulation sans prendre de nouvelle de son fils, rien. entre temps le jugement a ete rendu le 18 fevrier 2014, et j'ai recu le courrier le 16 avril, je voudrait savoir quand doit il me verser la pension , sachant que personne ne sait ou il est ni telephone, son jugement a ete envoyer chez sa mere qui l'a renvoyer au tribunal car pareil aucune nouvelle;

mon avocate a fait procéder la signification pas voie d'huissier a mon ex

meme si il n'a pas encore recu le courrier est ce qu'il doit quand me verser la pension?

je precise qu'il a un autre enfant d'une premiere union et qu'il le prend tous les 15 jours, son ex femme est la seul a avoir son tel mais ne veux pas le donner

merci